

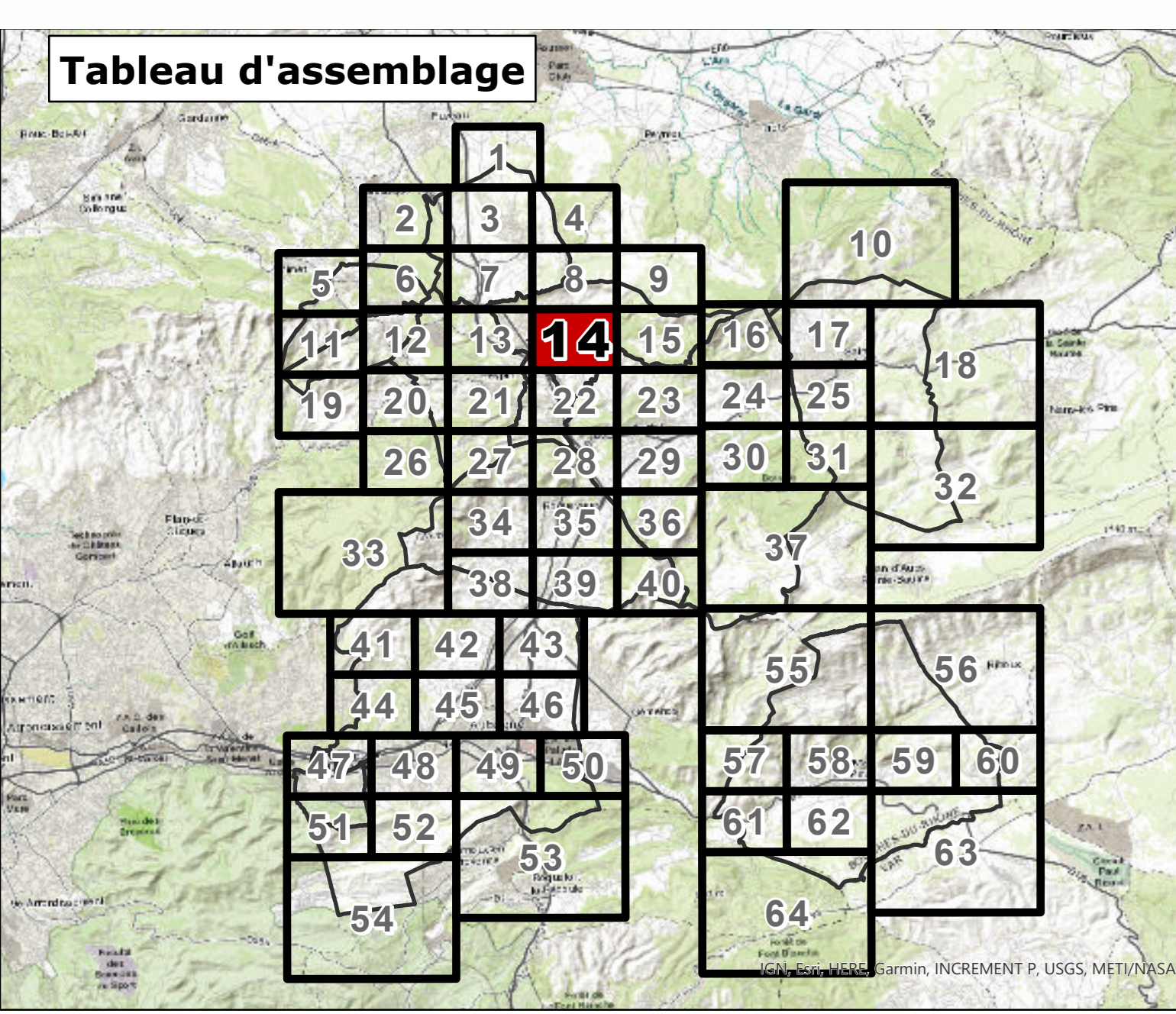
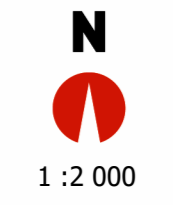
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
14

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOL, LA BOULLADISSE, LA DESTROUSSE



Urbanisme

URBANISME

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Pour les communes d'Aubagne, d'Auriol, de La Destrousse, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Haute

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUi

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÈMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie

- Allée tablé - Prescriptions simples
- Allée modéré - Prescriptions renforcées
- Allée fort - Zone inconstructible

Pour la commune de Belcodène

- Allée tablé
- Allée fort
- Zone inconstructible

Pour les communes de La Boulladisse, Peyret et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Nouvelle

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

ALLÉES

- Allée tablé - Prescriptions simples
- Allée modéré - Prescriptions renforcées
- Allée fort (jusqu'à $0,5\text{ m}$) - Zone inconstructible
- Allée fort - Zone inconstructible

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- 25 de portée 1 (P1)
- 25 de portée 2 (P2)
- 25 de portée 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection éloignée - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source intercommunale ou local
- Périmètre de protection éloignée - source intercommunale ou local

Fond de Plan

- Parcellaire
- Élément de repère
- Bât dur
- Bât rigide
- Crénelé
- Passerelle ou Plan d'eau

